



**SYNDICAT DES
MEDECINS
ANESTHESISTES-
REANIMATEURS
NON
UNIVERSITAIRES**
(membre de la Confédération des
Praticiens Hospitaliers)

Le Président

Dr ANDRIAMIFIDY Louison

Émail : anlou84@yahoo.fr

Tel : 06 62 59 55 05

Fax : 09 58 92 61 61

Centre Hospitalier de Salon de
Provence

207 av Julien Fabre

13300 Salon De Provence

Avignon ce 19. décembre 2011

Objet : champ d'application de la loi TEPA
Destinataire : Madame la Ministre du Budget, des Comptes
publics et de la Réforme de l'État
Copie à : Monsieur le Ministre de la Fonction Publique

Madame la ministre

Je vous prierai de bien vouloir faire les démarches nécessaires afin de modifier le décret n°2007-1430 du 4 octobre 2007 en vue d'y inclure le statut de praticien hospitalier (article L.6152-1 à L.6152-6 du code de la santé publique).

En effet ce décret est non conforme au principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la loi dont le principe d'égalité devant les charges publiques est le corollaire.

Je vous demanderai de bien vouloir donner une suite favorable aux dossiers en cours des praticiens auprès de l'administration fiscale afin qu'elle puisse leur faire valoir le bénéfice de la loi TEPA.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension qui nous évitera des démarches contentieuses que nous ne souhaitons pas.

Vous trouverez ci-joint le travail de l'avocat du SMARNU concernant le sujet.

Veillez agréer Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Louison ANDRIAMIFIDY
Président du SMARNU